



ATTESTATION PERTE DE CARTE AGRAF

Formulaire à remettre au restaurant

Cette demande doit être accompagnée d'un justificatif
(Photocopie du dernier bulletin de paie ou attestation équivalente)

- MERCI D'ECRIRE EN LETTRES CAPITALES -

(Cocher les cases adéquates et compléter précisément)

DEMANDEUR

Civilité : Madame Monsieur

Nom

Prénom

Date de naissance : ___/___/___

.....

Numéro Sécurité Sociale Clé

Email (facultatif) :

Téléphone : ___/___/___/___/___

INDICE

.....

Tel que figurant sur le justificatif
à la date de la demande

SITUATION

J'atteste sur l'honneur avoir perdu ma carte de restaurant administratif le ___/___/___ et
m'engage à la restituer si elle me parvenait ultérieurement.

Restaurant auprès duquel sera retirée la carte :

RAPPEL

En cas de vol, vous devez faire une déclaration auprès de votre restaurant habituel accompagnée de
la photocopie du récépissé de dépôt de plainte. En cas de perte, il vous en coûtera 5€ de frais pour
vous en procurer une autre. Le tarif « prestation forfaitaire » sera appliqué en cas de passage en caisse
durant l'établissement de la nouvelle carte.

CADRE RESERVE A L'AGRAF

Date de réception : ___/___/20___

N° de l'ancienne carte :

N° de la nouvelle carte :

Solde :

Restaurant d'accueil :

DECLARATION CERTIFIEE EXACTE

A, le : ___/___/20___

Signature :





CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE AGRAF

TOUTE DEMANDE DE CARTE DOIT IMPERATIVEMENT ETRE ACCOMPAGNEE
D'UNE SIGNATURE SUR LES CONDITIONS D'UTILISATION.

➤ OBTENTION DE LA CARTE AGRAF

La demande de carte est réservée :

- aux agents des ministères économiques et financiers en poste à proximité des restaurants AGRAF,
- aux retraités des services parisiens des ministères économiques et financiers,
- aux personnes présentes dans un service parisien des ministères économiques et financiers pour une durée déterminée supérieure à 15 jours,
- aux agents appartenant à une administration ayant conclu une convention d'accueil avec l'AGRAF.

L'obtention de cette carte s'effectue au moyen du formulaire de demande ci-contre. Il doit impérativement être visé par le responsable de service, le responsable du bureau d'ordre ou le correspondant social.

Cette demande doit être accompagnée d'un justificatif (photocopie du dernier bulletin de paie ou attestation équivalente mentionnant l'indice de rémunération) et déposée dans le restaurant le plus proche de votre lieu de travail. La carte vous sera délivrée lors de votre premier passage en caisse, 48 heures après réception de la demande par le restaurant.

En cas de perte ou de vol, vous devez faire une déclaration auprès de votre restaurant habituel. Il vous en coûtera 5€ de frais pour vous en procurer une autre.

➤ UTILISATION DE LA CARTE AGRAF

La carte vous permet de déjeuner dans tous les restaurants de l'AGRAF exception faite pour les agents appartenant à un organisme ayant conclu une convention avec l'AGRAF, et détenteurs d'une carte magnétique qui elle ne donne accès qu'à un restaurant.

Vous pouvez créditer et consulter son solde :

- sur le site internet de l'AGRAF : <http://agraf-asso.fr> - rubrique «recharger ma carte», en vous créant un espace personnalisé. Cet espace vous permettra notamment de définir un seuil d'alerte concernant le solde de la carte.
- à la caisse du restaurant : en espèces - billets de 5, 10, 20 ou 50 € ou carte bancaire.

La caisse ne rend pas la monnaie et aucun solde débiteur n'est autorisé. Nous vous invitons à préparer vos dépôts à l'avance, afin de limiter l'attente.

La carte AGRAF ne donne droit par jour, qu'à un seul repas subventionné, un deuxième passage est possible pour vos invités (enfants, agents extérieurs ou autre collaborateur) à un tarif extérieur. La grille des tarifs en vigueur est à votre disposition sur le site de l'AGRAF <http://agraf-asso.fr>.

Toute carte non présentée pour quelque motif que ce soit conduit à l'application du tarif extérieur.

Cette carte étant nominative et individuelle, vous ne pouvez, en aucun cas prêter votre carte à qui que ce soit : toute utilisation abusive serait immédiatement sanctionnée par la suppression de cette carte.

➤ VALIDATION DE LA CARTE

La carte AGRAF est soumise à validation. Cette opération se fait de manière automatique ou manuelle. Il peut donc vous être demandé de vous adresser à la caisse de votre restaurant, muni d'un justificatif. La validation permet la mise à jour de vos droits, de vos informations, et du tarif relatif à votre situation.

Toute carte non validée ou inutilisée depuis un an ne donne plus droit à remboursement, sauf exception justifiée (congé maternité, retraité, longue maladie...).

➤ RESTITUTION OBLIGATOIRE DE LA CARTE

La carte AGRAF doit obligatoirement être restituée au restaurant lors de votre départ (mutation, si votre nouvelle affectation ne vous permet pas de bénéficier de la restauration AGRAF, fin de stage ou de vacation, fin de convention, ou détachement auprès d'une autre administration par exemple). Le restaurant procédera alors au remboursement du solde restant sur la carte.

Une nouvelle carte pourra vous être délivrée ultérieurement sans frais, si vous remplissez de nouveau les conditions d'attribution.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'utilisation de la carte AGRAF.

A Paris, le : ___/___/20___

Signature du demandeur :

